Bîsmi-Llahi Râhmânî Râhîm
Wa Sâlât wa Sâlem 'Ala Mûhâmmâd

VOTE DES ELECTIONS EN FRANCE 2012

ACTES DE POLYTHEISME

DANGER !

Question posé à **Shaykh Al-Albani**

• Question : Quelle est le jugement sur certains musulmans américains participant aux élections qui se déroulent en Amérique ? Ils utilisent comme preuve pour cela, le principe de prendre le moindre de deux… mals. Ils pensent que l’un des candidats qui sont en course pour le siège sera moins oppressif et moins problématique avec l’Islam et les musulmans ?

• Réponse : Le Kufr (la mécréance) est une religion et notre Seigneur rappelle aux musulmans qui pensent qu’ils appliquent le principe de prendre le moindre de deux mals. Allah dit:

وَلَن تَرْضَىٰ عَنكَ الْيَهُودُ وَلَا النَّصَارَىٰ حَتَّىٰ تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمْ

- Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu’à ce que tu suives leur religion. (S.2 / Al-Baqara v.120)

Je suis étonné avec tous les étonnement possibles par tous ces jeunes qui se sont appuyés sur des choses comme cette désillusion que vous exposez dans votre question, baraka’Llahu fik. Et Allah dit:

وَلَا تَرْكَنُوا إِلَى الَّذِينَ ظَلَمُوا فَتَمَسَّكُمُ النَّارُ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ اللَّـهِ مِنْ أَوْلِيَاءَ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ

- Et ne vous penchez pas vers les injustes : sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus. (S.11 / Hud v.113)

Le feu de la Dounia vient avant le feu de l’Au-delà. En raison de ce que nous venons de dire, il n’est pas permis de participer aux choses semblables comme ces élections parce que la participation témoigne d’une alliance avec les kuffar par le biais de vos actions. Et ceci est haram conformément au texte du Coran, où Rabb ul-Anaam dit:

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا الْيَهُودَ وَالنَّصَارَىٰ أَوْلِيَاءَ ۘ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ ۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ

- Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. (S.5 / Al-Ma’idah v.51)

Lien Audio :
http://www.bumeez.com/file/4f79f89d56f63/Participer%20aux%20elections%20-%20Shaykh%20Al-Albani.mp3

Ctrl + clique pour accéder aux audios ou copier/coller le lien

Question posé au Shaykh Al-Fawzan

• Question : Il y a des minorités de musulmans qui vivent dans certains pays mécréants, quel est le verdict au sujet de voter pour les dirigeants dans ces pays.

• Réponse : Ceux-là, ils doivent chasser de leur esprit (ce genre de choses)…

Premièrement : il n’est pas permit pour eux de demeurer dans les pays de Koufr, sous l’autorité des Kouffars, sauf pour une nécessité… selon la nécessitée.

Allah dit : { إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا (٩٨) فَأُولَـٰئِكَ عَسَى اللَّـهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ اللَّـهُ عَفُوًّا غَفُورًا } / - A l'exception des impuissants: hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie: A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur. (S.4 / An-Nisa v.98-99)

Ils restent là-bas selon la nécessité.

Mais ils ne doivent pas entrer dans les questions gouvernementales et dans les élections et autres choses de ce genre.

Ils n’entrent pas dans cela…

Car sinon ils choisissent un Kafir !

http://www.dailymotion.com/video/xpa4nr_participer-aux-elections-cheikh-al-albany-yyyy-yyyy_webcam

Ctrl + clique pour accéder aux audios ou copier/coller le lien

Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’

• Question : Est-il permis au Musulman de participer aux élections? Et peut-il élire un mécréant?

• Réponse : Il est interdit au Musulman de voter pour les mécréants car leur élection les rend supérieurs, plus puissants et leur ouvre une voie pour imposer leurs lois aux croyants. Allah, l'Exalté, dit: Et jamais Allah ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants.

Qu'Allah vous accorde le succès et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

(« Fatwa du Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’ » vol.1 p.790)

Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’

Question : Est-il permis au Musulman de voter, pour les assemblées communales ou autres, pour un communiste ou celui qui se moque de la religion et adopte le racisme comme religion?

• Réponse : Il n'est pas permis au Musulman de voter, pour les assemblées communales ou autres corps, pour le candidat qu'on sait qu'il est communiste, ne respecte pas la religion islamique ou bien adopte le racisme comme religion. En effet, voter pour lui signifie l'accepter comme représentant pour lui, l'aidant ainsi à occuper un poste où il peut nuire aux autres, et aider ceux qui adoptent son principe et sa croyance. Il peut aussi utiliser son pouvoir pour nuire à tous ceux qui s'opposent à lui, voire les priver de leurs droits au sein de cette région et échanger les intérêts avec ses collègues dans d'autres départements et régions. De même, ceci l'encourage à persister à adopter le principe du faux et appliquer ce qu'il veut.

(« Fatwa du Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’ » vol.23 p.405 n°3105)

Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’

• Question : Est-il permis de voter et de poser sa candidature dans les élections? sachant que notre pays n'applique pas la loi d'Allah .

• Réponse : Il n'est pas permis au Musulman de poser sa candidature pour s'affilier à un gouvernement qui ne juge pas conformément à la loi d'Allah, et n'applique pas la charia islamique. Il n'est pas permis de voter pour lui ou pour un autre de ceux qui travaillent au sein de ce gouvernement sauf si ce candidat musulman et ceux qui votent pour lui visent en agissant de la sorte à appliquer la charia islamique et qu'ils ont recours à ce moyen pour surmonter le régime établi et ce à condition que celui qui pose sa candidature n'assume, après son élection, que des postes en concorde avec la religion de l'Islam.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que les prières et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons. .

(« Fatwa du Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de l’Iftâ’ » vol.23 p.407 n°4029)